



Depuis mars 2020, Vent de Colère ! N'est pas resté inactif depuis cette date, mais les circonstances ont conduit à l'interruption de la rédaction des chroniques. Voici les points importants de ces derniers mois :

Assemblée générale de Vent de Colère !

L'AG s'est tenue visioconférence via l'application ZOOM Le 13 Octobre 2020 à 19H30 heures , principales décisions :

1ère résolution : Le Rapport d'Activité 2019 de la Fédération est adopté à l'unanimité.

2 ième résolution : Le rapport financier 2019 est adopté à l'unanimité.

3 ième résolution : Conseil d'Administration de la Fédération

- Membres sortants réélus

Mme CADART Sabine, M. d'ALLEST Christian, M. d'ARFEUILLE Bruno, M. BERNARD Michel, M. BRUTRUILLE Patrick, M. DAVANCENS Michel.

- Nouvelle candidature : M.BURCHARDT Konrad est élu à l'unanimité

Composition du Nouveau Conseil d'Administration de la Fédération :

Mme CADART Sabine (87), GAUTIER Elisabeth (02), LE COURTOIS-NIVART Régine (02),

MM. BARBON Pierre (34), BERNARD Michel (37), BRUGUIER Alain (président d'honneur) (30), BURCHARDT Konrad (82), BUTRUILLE Patrick (61), CAPITAINE Pierre (45), D'ALLEST Christian (10), D'ARFEUILLE Bruno (58-37), DAVANCENS Michel (41), DELOLME Henri (43), FALCONNET François (58,21), LAMBERT Michel (38), MASSON Henri (12), RABATE Nicolas (36,75), STEINBACH Daniel (07)

4 ième résolution : Propositions d'actions pour l'année à venir :

- Contribuer au recours commun en Conseil d'État contre la Programmation Pluriannuelle des Énergies (un mémoire complet a été déposé en conseil d'état en juillet 2020),
- Poursuivre les actions avec d'autres associations sur la légalité des décrets, normes, instructions françaises ,
- Poursuivre les actions au niveau européen : plainte devant la commission européenne, pétition devant le parlement européen concernant les nuisances et le financement de l'éolien.



Politique française

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est le document stratégique de pilotage de la transition énergétique créé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le décret PPE 2018-2028 a été signé le 21 avril 2020. Il ne concerne que les énergies renouvelables, éolien solaire, biomasse ... avec un contenu très opérationnel : objectifs de puissance installée pour 2023 et 2028, mesures économiques prises par les pouvoirs publics pour permettre ce développement (tarifs d'achat fixe et calendrier des appels d'offre tarifaires) Principales dispositions : multiplication par 2,3 de la puissance installée éolienne(éolien terrestre 24 MW en 2023 et 34 MW en 2028, éolien en mer 2,4 MW en 2023 et 5,2 à 6,2 en 2028), multiplication par 5 ou 6 du photovoltaïque.

[Voir le décret.](#)

Ce décret montre que la France n'a aucune véritable stratégie, si ce n'est de remplacer de l'électricité nucléaire, qui émet peu de CO₂, par de l'électricité renouvelable, qui émet peu de CO₂. Une imposture :

[Voir l'article de J.M. Jancovici, expert incontestable et craint de la transition énergétique.](#)

ASSEMBLEE NATIONALE 3/12/2020 Développement raisonnable de l'éolien

Discussion de la proposition de loi de M. Julien Aubert et plusieurs de ses collègues visant à raisonner le développement de l'éolien (nos 2781, 3594).

[Séance vidéo, l'examen de la proposition de loi commence après 1 heure et 3 minutes.](#)

[Le texte complet de la séance.](#)

[Extraits importants essentiellement de la ministre Mme B. Pompili.](#)

Concernant la distance éolienne-habitation, Mme Pompili s'est servi du texte de la loi pour échapper aux critiques : "La loi prévoit déjà au moins 500 mètres d'écart, et rien, j'insiste, n'interdit d'imposer au cas par cas des distances plus élevées, ce qui est d'ailleurs le cas, en conséquence de certaines études d'impact."

Pour chaque projet il faut demander que ces dispositions légales et les précisions de la ministre soient appliquées.

[La réglementation française en matière de distance éolienne-habitation.](#)



Lettres et communiqués

Vent de Colère a signé plusieurs documents avec d'autres associations et personnalités :

- En réponse a la lettre ouverte au président de la république des promoteurs éoliens.
[Ne laissons pas les affairistes confisquer le sujet de la transition écologique.](#)
- Lettre au président de la république contre une agression environnementale inouïe par son ampleur et sa brutalité.

[Lettre ouverte au Président de la République](#)

du 18/6/2020 cosignée par 11 association de défense de l'environnement et du patrimoine et par Stéphane Bern.

Appels d'offre éoliens

Résultat des 5 ième (mars 2020) et 6 ième (octobre 2020) appels d'offre éoliens conclus avec des prix moyens de 62,7 €/MWh et 59,7 €/MWh garanti pendant 20 ans.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Liste%20des%20laur%C3%A9ats%20AO%20%C3%A9olien%20-%205%20%C3%A8me%20p%C3%A9riode.pdf>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Liste%20laur%C3%A9ats%20%C3%A9olien%20-%206%20%C3%A8me%20p%C3%A9riode%20-%20par%20r%C3%A9gion%20-%2020201016.pdf>

Éolien en France

Troubles de voisinage

Le ministère est content, le trouble apporté à l'environnement par la présence des éoliennes ne dépasse pas, par sa gravité, les inconvénients normaux de voisinage. La Cour d'appel d'Amiens souligne que nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement, la Cour de Cassation confirme. Communiqué du service d'information du 1er ministre :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14373?xtor=EPR-100>

Il y est dit finalement :

- L'implantation d'éoliennes est un trouble causé à l'environnement, mais celui-là est normal,
- Nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement,
- Le gouvernement se félicite que le trouble causé à l'environnement par l'implantation d'éoliennes ne soit pas condamné par les tribunaux et que les riverains lésés n'aient droit à aucun dédommagement.

Tenez le vous pour dit, mais quel aveu ...

Voir aussi :

<http://lemontchampot.blogspot.com/2020/10/dont-acte.html>

Il est qu'en même possible d'obtenir la réparation financière du préjudice sonore et visuel occasionné par des éoliennes (Cour d'Appel de Toulouse, 1ère chambre section 1, 9 mars 2020,



RG n° 17/04106) :

<https://www.christian-finalteri-avocat.fr/nuisances-visuelles-et-sonores-des-eoliennes-reparation-du-prejudice-cour-dappel-de-toulouse-1ere-chambre-section-1-9-mars-2020-rg-n-17-04106/>

Bruit, courant vagabond

DOSSIER d'Ouest France. Ces courants électriques qui peuvent nuire à la santé des animaux...

<https://www.ventdecolere.org/actualites/Ces%20courants%20electriques%20qui%20peuvent%20nuire%20a%20la%20sante%20des%20animaux.pdf>

Le bruit éolien, un autre exemple :

https://actu.fr/normandie/echauffour_61150/eoliennes-echauffour-est-l-archetype-du-scandale-environnemental_35336796.html

Eoliennes et chauves-souris

Le Groupe de Travail éolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFPEM a produit une note technique au sujet de l'impact néfaste des éoliennes à très faible garde au sol et des grands rotors.

<https://www.sfpepm.org/les-actualites-de-la-sfpepm/alerte-sur-les-eoliennes-tres-faible-garde-au-sol.html>

Bravo à nos amis du Morbihan pour cette décision, à suivre pour d'autres ?

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/ploermel-56800/morbihan-pres-de-ploermel-le-projet-eolien-annule-par-le-tribunal-administratif-6927761>

Enquête publique remplacée par consultation sous forme électronique

Les associations Vent de colère ! Fédération nationale, Fédération environnement durable, Vieilles maisons françaises, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France et Patrimoine et environnement avaient déposé un recours en Conseil d'État contre le décret n° 2018-1217 du 24 décembre 2018 remplaçant les enquêtes publiques par une simple consultation sous forme électronique, à titre de test pour 3 ans en Bretagne et Hauts de France.

Le Conseil d'État rejette ce recours et exclut toute illégalité tant externe qu'interne aux dispositions critiquées. Elle retient notamment que ces dispositions organisent un ensemble de modalités qui offrent au public concerné une possibilité effective d'exercer ses droits à l'information et à la participation au processus décisionnel.

Le Conseil d'État n'a pas répondu à nos critiques sur la désignation et le rôle des garants, ni à celle sur la réglementation spécifique à la procédure de consultation préalable.



Europe et reste du monde

Finance verte

<https://www.transitionsenergies.com/finance-verte-epargne-transition/>

Rappel : la contribution de Vent de Colère à la consultation publique de la Commission Européenne sur les règles de la Taxonomie, c'est à dire l'établissement d'une liste des activités considérées comme écologiquement durables.

<https://www.ventdecolere.org/actualites/Taxonomy%20Deposition%20francais.pdf>

Allemagne, la transition énergétique ressort de la sécurité nationale ?

L'espace pour implanter des éoliennes manque en Allemagne. Pour la fédération anti-éoliennes Vernunftkraft, attribuer une importance de sécurité publique aux éoliennes permet d'entrer dans le champ d'une exception à la directive sur la protection des oiseaux.

<https://www.ventdecolere.org/actualites/Vernunftkraft-communique-eolienne-securite-nationale.pdf>

Comparaison France-Allemagne

<https://allemagne-energies.com/bilans-energetiques/>

Allemagne 2050

Une étude de l'institut de référence en Allemagne qui donne des résultats sidérants,

Étude Fraunhofer ISE 2020 : Les voies vers un système énergétique neutre pour le climat en utilisant les sources d'électricité dite renouvelables et le gaz, charbon et lignite étant abandonnés en 2034.

Des prévisions stupéfiantes : il faut 3 fois plus d'éolien, 4 fois plus de solaire en Allemagne en 2050 qu'aujourd'hui, plus une énorme industrie du bio-gaz et de la conversion de l'eau en hydrogène.

<https://www.ise.fraunhofer.de/en/publications/studies/paths-to-a-climate-neutral-energy-system.html>

Voir l'analyse de Jean Pierre Riou

http://lemontchampot.blogspot.com/2020/08/energiewende-ca-sent-le-gaz_7.html

Energy and Climate Policy—An Evaluation of Global Climate Change Expenditure 2011–2018

Une étude irlandaise-américaine sur les dépenses mondiales consacrées à la lutte contre le changement climatique et leurs conséquences, beaucoup d'informations et de données intéressantes.

<https://www.mdpi.com/1996-1073/13/18/4839>